

SNU SERVICE NATIONAL UNIQUE



Vous avez entre 15 et 17 ans en 2023 ? Vous avez envie d'être utile aux autres, de créer des liens forts et de vivre une belle expérience ? Le SNU est fait pour vous !

Voici le déroulé en deux étapes :
- Le séjour de cohésion
Dans un centre SNU, retrouvez pendant deux semaines des jeunes venus d'autres départements pour y faire des activités renforçant la cohésion, l'autonomie et l'engagement mais également des activités liées aux sujets quotidiens sur la citoyenneté, la santé, le service public, mémoire et défense, culture, développement durable et bien d'autres encore...

• La Mission d'intérêt général
Elle est de tout horizon : aide à des publics fragiles, chantier de restauration du patrimoine, organisation d'un événement culturel ou sportif... et peut se faire dans une association, une collectivité territoriale, un service de l'Etat, un établissement public...
La mission d'intérêt général peut se faire tout au long de l'année ou sur 12 jours consécutifs hors temps scolaire, durant l'année qui suit le séjour de cohésion.

RENSEIGNEMENTS

N'hésitez pas et rejoignez l'équipe 2023, en vous inscrivant sur : www.snu.gov.fr. Le correspondant défense, Jean-Michel UHART

CIMETIÈRE CONCESSIONS ÉCHUES À RENOUVELER

Depuis le 1er juin, la commune a engagé une procédure de reprise de concessions échues depuis plus de deux ans. En effet, en cas de non renouvellement dans les deux ans suivant la date d'échéance, la réglementation stipule que l'emplacement de la concession redevient pleine propriété de la commune sans aucune obligation de formalité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Néanmoins, la collectivité a fait le choix de laisser un délai aux

propriétaires ou héritiers pour se manifester en mairie et faire part de leur souhait : le renouvellement ou l'abandon de la concession. Depuis le lancement de cette action et à ce jour, une dizaine de concession a fait l'objet d'un renouvellement.

RENSEIGNEMENTS

La liste des concessions échues est consultable en mairie ou sur le site internet. 02 47 50 21 60

LES BONS GESTES

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel ou de les déposer en déchetterie.

LES DÉCHETTERIES

- Athée-sur-Cher
Zone Industrielle de la Ferrière
37270 Athée-sur-Cher
• Bléré
Zone industrielle de Saint Julien
37150 Bléré
• Chisseaux
Place des anciens Combattants
37150 Chisseaux

RENSEIGNEMENTS

SMICTOM Amboise
02 47 23 47 66
contact@smictom-amboise.fr



QUELS HORAIRES POUR LE BRUIT ?

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les horaires autorisés pour les activités entraînant une nuisance sonore (tondeuse, perceuse, etc.).
• En semaine : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h
• Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
• Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h



INFOS

VISITE DE L'ÉGLISE

Face à la recrudescence de vols et dégradations dans les édifices religieux, la municipalité a décidé de fermer l'église. En semaine, possibilité d'ouverture pour les personnes désirant la visiter : il suffit de se présenter à l'accueil de la mairie.

LES APPLICATIONS QUI SAUVENT

Constituées d'une communauté de citoyens volontaires à la disposition des SAMU et des Pompiers, ces applications gratuites peuvent jouer leur rôle en vous guidant dans les gestes de premiers secours : SAUV life, l'application de la Croix Rouge, Permis de sauver et Staying Alive qui est la carte mondiale des défibrillateurs cardiaques.
Le saviez-vous ?
Plusieurs défibrillateurs sont présents sur la commune.
Au gymnase, rue du Gros Buisson : utilisable par tous en cas de besoin
En mairie : à l'accueil disponible sur les heures d'ouverture et lors des manifestations communales.
Dans les deux écoles : à destination des enfants et du personnel



À NOTER

NUMÉROS D'URGENCE

- SAMU 37 15
Centre anti-poison 02 47 48 21 21
Gendarmerie Bléré 02 47 30 82 60 ou le 17
Pompiers 18
Pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police 112
Coupure électricité ENEDIS 09 72 67 50 37
Eau potable, assainissement Véolia 09 69 32 35 29

À VOS CÔTÉS

VOTRE JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

BEL ÉTÉ À TOUS

Les notes de la Fête de la musique à peine estompées, c'est le signal que la pause estivale approche. C'est, pour ceux qui le peuvent, l'heure de ralentir le rythme ou de s'évader. Evidemment, le début du mois de juillet rime aussi avec la fin de l'année scolaire. Il y a, cette année, une émotion toute particulière. En effet, deux professeures emblématiques de notre école maternelle vont goûter à une retraite bien méritée, Brigitte Chauvin et Dominique Grabek, directrice de l'école Françoise Dolto.

Au nom de la municipalité et des générations de petits saint-martinois qui les ont connues, je les remercie pour leur travail, leur attention bienveillante et leur dévouement pour le service public de l'éducation. Nous leur souhaitons plein de bonheur et d'épanouissement.

Que serait un été sans festivités ? Le concert de la chorale, la fête de la musique nous ont réjouis. La paëlla géante du comité de jumelage et « Jour de Cher » organisé par la communauté de communes feront de même.

Ces moments ne peuvent vivre sans l'action conjuguée des associations, des bénévoles, des élus et des agents communaux. Merci pour leur participation à la vie de notre commune.

L'été, c'est aussi l'occasion de faire une pause bien méritée. Mais la vie continue. Les services communaux restent actifs et les projets engagés se poursuivent. La nouvelle médiathèque va ouvrir ses portes au public, les salles communales derrière la mairie sont en rénovation et la construction du pôle associatif et culturel respecte le planning.

L'été rime aussi, et de plus en plus, avec responsabilité. Les risques de sécheresse, de manque d'eau et d'incendie doivent nous inciter à une attention citoyenne toute particulière. Parce que nous aimons notre environnement et notre cadre de vie.

À tous, je vous souhaite un bel été. Alain Schnel, Maire

CONTACT

Mairie de Saint-Martin-le-Beau
Place Marcel Habert - 37270 Saint-Martin-le-Beau
Tél. 02 47 50 67 26

RETROUVEZ-NOUS SUR :



saintmartinlebeau.fr

Mairie de Saint-Martin-le-Beau



saintmartinlebeau.fr

Mairie de Saint-Martin le Beau

UNE PAGE SE TOURNE À L'ÉCOLE MATERNELLE

Après de nombreuses années au sein de notre école maternelle, Dominique GRABEK, directrice, et Brigitte Chauvin, enseignante, prennent leur retraite.



En cette fin d'année scolaire, l'émotion est perceptible à l'école maternelle. Dominique Grabek, en poste à Saint-Martin-le-Beau depuis 1991 et directrice de l'école maternelle depuis 1993, part en retraite, tout comme sa collègue Brigitte Chauvin, arrivée dans l'école de notre commune en 2001. Tout au long de leurs carrières, elles ont eu à cœur d'accompagner leurs élèves.

Rencontre et échanges sur respectivement 22 et 32 ans de travail au sein de notre école maternelle : Lorsque l'on interroge Brigitte Chauvin, on constate que ce qui l'anime est « la satisfaction de voir grandir les enfants et qu'ils soient contents de venir à l'école ». Elle souligne également l'importance de travailler au sein d'une équipe pédagogique soudée, autour d'un projet d'école commun, intégrant le rôle de l'ATSEM « son bras droit » indispensable au bon fonctionnement de l'école. Ses études scientifiques ont eu un véritable impact sur sa façon d'enseigner, ayant eu toujours l'envie de faire vivre des expériences à ses petits élèves « afin de développer leur

esprit scientifique ». Avec le double rôle de directrice et enseignante, Dominique Grabek a toujours cherché à « positionner l'école maternelle dans la vie locale, et permettre aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur ». Cette année, elle a notamment porté le projet de « l'école du dehors », au sein du Clos Yvonnet. Les enfants explorent et découvrent l'environnement qui les entoure, en développant leur créativité et leur curiosité. « C'est une expérience hors du commun, autant pour eux que pour moi » nous explique la directrice, tout comme les classes découvertes qui resteront aussi parmi les souvenirs précieux, « des moments très forts, autant à préparer qu'à vivre ». Brigitte et Dominique se projettent toutes deux en jeunes retraitées actives : s'occuper de leurs petits-enfants, et s'investir dans les associations locales. Toute l'équipe municipale les remercie chaleureusement pour leur investissement au service de nos écoliers depuis tant d'années.

FINANCES

AIDES AU MONDE ASSOCIATIF :

Le tissu associatif est très développé sur notre commune. Près d'une trentaine d'associations sont actives dans des domaines variés : sport, loisirs, culture, scolaire, solidarité et action humanitaire. Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations.

C'est tout d'abord une enveloppe de 30 000 € qui est consacrée aux subventions à destination du secteur associatif. Attribuée sur critères, suite à l'étude d'un dossier de demande déposé en mairie, la subvention en numéraire vise à contribuer à l'équilibre annuel du budget de l'association.

Mais la commune aide également les associations par d'autres moyens :
 • Des subventions exceptionnelles peuvent être attribuées pour un projet ponctuel ou un investissement spécifique.
 • Des salles communales sont mises à disposition : elles peuvent l'être de façon régulière (créneaux hebdomadaires dans le gymnase par exemple) ou de manière plus ponctuelle (prêt d'une salle pour une assemblée générale). En moyenne, 27 associations utilisent les bâtiments municipaux pour un temps hebdomadaire cumulé d'environ 91 heures.



• Enfin une aide indirecte est également apportée sur la logistique : prêt de matériel (chaises, tables, bancs, stands, ...) mais également temps passé par les agents municipaux (dépôt du matériel, ...) L'ensemble de ces aides directes et indirectes contribue au fonctionnement et au dynamisme de notre tissu associatif, et profite ainsi à l'ensemble des Saint-Martinois, adhérents ou non, grâce à la mise en œuvre de manifestations régulières participant à l'animation de notre vie locale. ●

BÂTIMENTS

RÉNOVATION DES SALLES COMMUNALES

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la municipalité a souhaité engager la rénovation des salles communales, situées à l'arrière de la mairie. Ainsi les salles Mozart, Tarradellas et Closiers ont bénéficié d'une série de travaux.

Principal changement : la pose de nouvelles menuiseries. Portes et fenêtres ont été totalement remplacées pour un montant d'environ 92 000 €. Ces menuiseries récentes et adaptées vont apporter aux utilisateurs une réelle amélioration du confort thermique lors de l'usage des salles.

Des travaux complémentaires, réalisés par nos agents municipaux, viennent s'ajouter : peintures des murs, et transformation de certains luminaires. Enfin une amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été mise en œuvre par la modification d'une rampe d'accès.

Par cet investissement, la commune entretient et valorise son patrimoine bâti. Rappelons que ces salles sont les anciennes salles de classe de l'école communale de Saint-Martin-le-Beau. ●



EN BREF

LE CHIFFRE DU MOIS

39 571

C'est le nombre de repas distribués dans les écoles maternelle et primaire en 2022/2023.

Les repas sont confectionnés par des cuisiniers : Agnès pour la maternelle et Pascal pour la primaire. Tous deux aidés par un assistant, ils sont employés par la société Restauval.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE, CANTINE OU GARDERIE PENDANT L'ÉTÉ QUELLES DÉMARCHES ?

Quelle que soit la nature de l'inscription, il faut vous présenter à l'accueil de la mairie. Pour l'école, il faudra vous munir d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Pour les services de cantine et de garderie, vous devrez fournir une attestation de quotient familial ainsi qu'une attestation d'assurance.

Tous les formulaires à compléter et les renseignements sont disponibles sur le site internet et en mairie.

RENSEIGNEMENTS

02 47 50 67 26

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES A ENFIN SON PROPRE LOGO !



Après en avoir discuté entre eux et fait des propositions de couleur et de forme, les enfants du conseil municipal des jeunes ont choisi un logo dynamique reprenant les couleurs de la commune et représentant les valeurs qu'ils portent : la protection de la nature, la solidarité et le bien vivre ensemble.

ZOOM

ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Soucieuse du développement de solutions de mobilité douce plus respectueuses de l'environnement, la collectivité a fait le choix d'investir dans un vélo électrique.

Il sera utilisé notamment pour la distribution des magazines communaux et mis à la disposition de l'ensemble du personnel pour leurs déplacements sur le périmètre communal comme pour se rendre à des réunions de chantier, aux écoles...



FORUM DES ASSOCIATIONS

02 septembre au Gymnase
Toutes les associations de la commune peuvent tenir un stand au forum.

Il suffit simplement de faire un mail en mairie à coralie.chevet@stmartinlebeau.fr. Elle fera avec vous le point sur le matériel nécessaire à votre venue.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver sur la commune ? n'hésitez pas à vous présenter à l'accueil de la mairie, vous recevrez une pochette comprenant des documents utiles et pratiques qui faciliteront votre intégration dans la ville (magazine, guide pratique, guide des associations, plan de la ville, brochures touristiques...)

Ce sera également l'occasion de vous inscrire au pot d'accueil organisé pour les nouveaux habitants de Saint-Martin-le-Beau. Cette année il aura lieu le 18 novembre à 11 h 00 salle des Closiers.

PAROLE AUX ÉLUS

Expression libre de la minorité

Le 9 juin le conseil municipal désignait sept délégués pour des élections sénatoriales en septembre 2023, six délégués de la majorité et un de St Martin 2020.

Les sénateurs élus s'inscriront dans un groupe politique, c'est donc une élection politique

Les élus dits sans étiquette éliront des sénateurs inscrits à un parti Pour quel parti politique votera la majorité municipale ? pour l'élu de St Martin 2020 c'est clair les citoyens ont droit à la transparence de leurs élus.

Rejoignez-nous sur Saint-Martin 2020

VIVRE ENSEMBLE

ANIMATION

NOUVELLE ÉDITION DE LA FÊTE DE LA NATURE

Ce mercredi 24 mai, le Clos Yvonne a vu une nouvelle fois les Saint-Martinois réunis autour de la Fête de la Nature.

Porté par le Conseil Municipal des Jeunes, ce moment fédérateur a réuni un nombre de participants autour de la thématique du développement durable : association Les Amis des Parcs et Jardins, Ligue de Protection des Oiseaux, Fédération Léo Lagrange, SMICTOM d'Amboise, Acteurs de

demains, Service Périscolaire et Accueil de Loisirs de la commune. Après un pique-nique champêtre, chacun a pu participer aux ateliers proposés, jardiner, apprendre et partager des expériences interactives amusantes, dans ce lieu unique créé pour la biodiversité et invitant à la flânerie et à la découverte.

Nous remercions le CMJ pour la réalisation de cet événement, ainsi que l'ensemble des acteurs. ●



CCAS

GOÛTER DES AÎNÉS

Chaque année, le centre communal d'action sociale (CCAS) de notre commune organise des actions en faveur des aînés. Le 23 mai dernier, près de 100 personnes se sont réunies dans le cadre du goûter des aînés, qui s'est déroulé en bord de Cher, à la Guinguette Chez Mimi. Les convives ont pu déguster de délicieuses crêpes et gaufres, danser et tout simplement partager un moment convivial grâce à la prestation musicale du duo Betty et Michaël.

D'autres actions en faveur de nos aînés sont mises en place par le CCAS : portage de repas à domicile, participation à l'installation du dispositif Présence Verte, ou encore distribution d'un colis de fin d'année. ●

RENSEIGNEMENTS

Contactez l'accueil de la mairie

EN IMAGES



17 JUIN 2023
Rencontre de quartier à Vaumorin



22 JUIN 2023
Accueil d'un groupe de jeunes espagnols dans le cadre du jumelage avec Cervelló



21 JUIN 2023
Fête de la musique



JUIN 2023
Emménagement au sein de la nouvelle Médiathèque

4 juillet

Ouverture de la Médiathèque

22 juillet

Jour de Cher, organisé par la communauté de communes

8 août

Théâtre de L'Ante, Place de la mairie à 21h30

2 septembre

Forum des associations, au Gymnase de 10 h à 17 h

15 septembre

Concert Jazz en Touraine à l'église à 19 h

EXCEPTIONNELLEMENT PENDANT L'ÉTÉ

- LA MAIRIE SERA FERMÉE LES SAMEDI 1^{ER}, 15 ET 29 JUILLET, ET 12 ET 26 AOÛT.
- L'AGENCE POSTALE COMMUNALE SERA FERMÉE LES 12 ET 19 AOÛT.

N'OUBLIEZ PAS

IL EST ENCORE TEMPS DE DÉPOSER VOS PROPOSITIONS DE PROJETS DANS LE CADRE DE LA SECONDE ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF.



À NOTER

RETROUVEZ TOUTES LES DATES DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES À SAINT-MARTIN-LE-BEAU, ET TOUTES LES COORDONNÉES DES ASSOCIATIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE : SAINTMARTINLEBEAU.FR

LA MAIRIE RECRUTE

- un gardien-brigadier de police municipale, suite à une mutation.
- un agent comptable